

Coopératives concentrées

EN 1968, C'EST LE CHOC: LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES MIGROS (FCM) DÉPASSE POUR LA PREMIÈRE FOIS L'UNION DES Coopératives de Consommation, de cinquante ans son aînée. L'écart s'est creusé pendant près de trente ans. Aujourd'hui, toujours premier groupe de la grande distribution en Suisse, la Migros marque le pas tandis que Coop progresse rapidement et peut espérer redevenir le numéro un, en passant cette année la barre des treize milliards de francs de vente au détail.

Un tel résultat a son prix. En 1968, Coop Suisse rassemblait plus de 400 sociétés coopératives locales, elles-mêmes réunies en plusieurs dizaines de fédérations régionales lourdement démocratiques, le tout pour un réseau disparate de 2 900 points de vente. Depuis l'an dernier, il n'y a plus qu'une société de distribution pour un millier de magasins, dont un quart ayant une surface supérieure à mille mètres carrés. Le tout, y compris la chaîne EPA acquise l'an dernier, est dirigé depuis 1997 par le *CEO* Hansueli Loosli, dont la brutale clairvoyance s'avère fort payante.

De son côté, la Migros compte encore dix sociétés régionales; elles disposent d'une autonomie et d'un pouvoir à l'Assemblée des délégués que le nouveau «président de l'administration» et futur *CEO* de Migros, Anton Scherrer, a fait réduire pour accroître ses propres compétences et celles d'un véritable conseil d'administration. Car Migros, qui gardera la forme de la

coopérative, fonctionnera à partir de 2003, à l'instar de Coop, comme une société anonyme.

Cette perspective ne convient pas aux gardiens du temple dutttweilerien, dont Pierre Arnold, huitante ans, ancien patron de Migros, reste le plus combatif. Il avait déjà dénoncé la dérive autrichienne, qui s'est soldée par plus de 300 millions de pertes au milieu des années nonante. Il n'a pas dû apprécier le rachat du groupe Globus+ABM ni la disparition de cette dernière enseigne. Il proteste aujourd'hui contre les nouvelles structures et compétences prévues, qui signifient, à ses yeux, la deuxième mort de Gottlieb Duttweiler, créateur de la Migros en 1925 et fondateur de la FCM en 1941.

Toutefois, rien n'y fera. La démocratie coopérative ne convient pas à la gestion des grandes entreprises. Ces dernières veulent une direction forte, dont le président est - trop - souvent aussi à la tête du conseil d'administration, malgré les risques d'un tel cumul. Elles encadrent leur politique et soignent leur image à coup de chartes déontologiques et de commissions d'éthique, de produits bio et d'investissements propres, le tout inscrit dans des rapports sur l'indispensable développement durable. Sur tous ces points, Coop et Migros font mieux que la plupart des grands distributeurs, suisses et étrangers. Et partagent à la fois un principe - pas de salaires mensuels au-dessous de trois mille francs brut - et une peur, celle du retour de Carrefour en Suisse. YJ

Sommaire

Marché de l'électricité (2): Une régulation bien helvétique (p. 2)

Accord aérien: Poker menteur (p. 3)

Médias: Le «jeunisme» est antiéconomique (p. 4)

Cyberdémocratie: Le virtuel en puissance (p. 5)

Canton de Vaud: L'Etat, la justice et le citoyen (p. 6)

Note de lecture: populistes, déjà dans l'histoire (p. 7)

Une régulation bien helvétique

Le deuxième volet de notre série expose les caractéristiques de la loi mise en votation au mois de septembre. Si cette législation s'inscrit dans l'horizon européen, elle établit une libéralisation prudente du marché.

Contrairement à l'Allemagne, qui a opté pour un accès négocié des fournisseurs d'électricité au réseau (négociations entre fournisseurs et distributeurs), la Suisse a fait le choix d'une régulation légale. En effet, la Loi sur le marché de l'électricité (LME) et son ordonnance d'application (OME) fixent les règles du jeu.

Rappel: le marché concurrentiel ne concerne que la fourniture de courant et non les réseaux, qui restent en situation de monopole. La loi impose donc aux propriétaires d'ouvrir leur réseau aux fournisseurs d'électricité, de manière à ce que ces derniers puissent approvisionner directement leurs clients. Mais, pour que les distributeurs et les producteurs indépendants procèdent aux adaptations nécessaires, cette ouverture se fera de manière progressive:

- L'ouverture est prévue dès l'entrée en vigueur de la LME pour les gros consommateurs (consommation supérieure à 20 GWh) et pour les distributeurs à raison de 20% de leurs ventes aux clients captifs, soit au plus tôt en juillet 2003.
- Trois ans plus tard, les réseaux sont ouverts aux clients dont la consommation est supérieure à 10 GWh et aux distri-

buteurs à raison de 40% de leurs ventes aux clients captifs.

- Au bout de six ans, les réseaux sont totalement ouverts. Il faut noter que ce rythme est plus lent que celui adopté par l'Union européenne.

Contrôles des prestations et des prix

Au niveau national, une société unique sera en charge du réseau à haute tension. Si le législateur a choisi la forme de droit privé, il a néanmoins fixé des cautions: la société doit rester sous contrôle suisse et ses statuts sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral. La société, devenue nationale, a l'obligation de se consacrer à l'exploitation du réseau de transport, à l'exclusion de toute activité de production et de distribution.

Les cantons restent compétents pour définir et attribuer les zones de distribution. Les entreprises concessionnaires ont l'obligation de raccorder tous les consommateurs finaux et les producteurs d'électricité.

Pour que les distributeurs n'abusent pas de leur situation de monopole, la loi institue un contrôle du prix de l'acheminement qui, rappelons-le, représente la plus grande partie du

coût final de l'électricité. Sur un même réseau et pour un même niveau de tension, l'acheminement doit être facturé au même prix. Ce prix résulte des coûts effectifs du réseau (entretien et frais financiers). Durant six ans, les augmentations de tarifs sont interdites de manière à protéger les clients captifs. Les cantons et la Confédération peuvent prendre des mesures pour atténuer des différences de coûts d'acheminement trop importantes entre les régions.

Une commission fédérale d'arbitrage indépendante surveille les prix d'acheminement et l'accès au réseau.

Service universel

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité, la LME garantit un service universel. Elle impose également des charges qui relèvent des politiques de l'environnement, de l'énergie et de l'emploi ainsi que de la protection des consommateurs:

- Durant dix ans, l'acheminement d'électricité - produite à partir d'énergies renouvelables dans de petites centrales - est gratuit. Par ailleurs le Conseil fédéral peut imposer à la société nationale l'utilisation d'une proportion d'électricité d'origine renouvelable.
- Durant dix ans, délai renouvelable une fois, la Confédération consent des prêts aux centrales hydroélectriques en

difficulté d'amortissement à cause de l'ouverture du marché.

- Le Conseil fédéral peut exiger des producteurs qu'ils déclarent le type de production et la provenance du courant électrique offert.
- Enfin, le gouvernement peut imposer aux entreprises de production, de transport et de distribution des mesures de reconversion et de formation professionnelle lors de restructurations.

La LME, si elle libéralise le marché de l'électricité, constitue néanmoins un instrument de régulation. Dans un prochain article, nous évoquerons les faiblesses de cette législation. *jd*

Magie fédérale

Un ancien exemplaire de *Info+*, bulletin d'information du Département fédéral des finances, dessine le triangle magique de la politique budgétaire suisse: imposition modérée, limitation de l'endettement, production efficace des prestations livrées par l'Etat. Avec la formule magique pour la formation du Conseil fédéral, c'est toute la puissance de l'extraordinaire et de l'irrationnel qui triomphe. Quand désignera-t-on le Grand Magicien Chef de la Confédération? *cfp*

Poker menteur

L'occasion était belle de rouler les mécaniques face au grand voisin allemand et d'infliger un camouflet à Moritz Leuenberger pour sa «généflexion» devant son collègue germanique. En suivant aveuglément les arguments du gouvernement zurichois, de Swiss et de Kloten - la *Basler Zeitung* parle à juste titre d'un «vol à l'aveugle» -, les députés bourgeois quasi unanimes ont fait preuve d'une grande naïveté ou d'une remarquable capacité de dissimulation.

En effet, l'enjeu de l'accord aérien, signé avec l'Allemagne, ne réside pas, comme l'ont répété à l'envi ses adversaires, dans des limitations inadmissibles au développement de Kloten. L'aéroport zurichois a déjà préparé son plan d'exten-

sion pour gérer à terme 420 000 mouvements par an sans pour autant épuiser les 100 000 mouvements prévus par l'accord ni même les 80 000 que le gouvernement allemand s'appête maintenant à imposer unilatéralement à la Suisse.

Des nuisances supplémentaires

Si aujourd'hui 90% des atterrissages se font depuis le nord, donc en survol de notre voisin, Kloten prévoit de transférer l'essentiel des mouvements - les atterrissages comme les décollages - sur deux pistes en croix dont l'allongement est programmé. Mais, pour réaliser ce plan, il faudra solliciter des autorisations exceptionnelles, notamment en matière de

pollution sonore.

Dès lors «l'intransigeance» et «l'attitude discriminatoire» allemandes seront bienvenues pour faire passer la pilule à une population appelée à supporter ces nuisances additionnelles au nom de la sauvegarde de Swiss, de Kloten et de la place économique helvétique.

En clair, le rejet de l'accord arrange bien les acteurs zurichois qui, après avoir bénéficié de la solidarité du pays dans l'affaire Swissair, n'hésitent pas à ridiculiser la Confédération et le Conseil fédéral pour favoriser leur volonté d'expansion. Dans ces conditions, on comprend bien que la bataille judiciaire que Kloten s'appête à mener n'est que de la poudre aux yeux. *jd*

OGM

La Chine, la Suisse et les autres

Ce n'est pas la première fois, certes, que nous dénonçons la commercialisation hâtive de plantes transgéniques. Il est des pays, les États-Unis par exemple où la rapide extension des surfaces plantées en coton ou maïs transgénique a été suivie d'une régulation par le marché: les fermiers ont fait leurs comptes (économies en pesticides versus coût plus élevé des semences), qui se sont révélés fréquemment défavorables pour les plantes recombinantes. D'autres, comme le Brésil, en interdisent toute plantation commerciale. En vain, semble-t-il, puisque l'on estime que dans certaines provinces, un tiers des champs de soja est illégalement planté en soja transgénique. La Suisse quant à elle, extrêmement frileuse, décourage même les plantations expérimentales, au point qu'aucun

projet de recherche d'envergure n'est prévu.

Il est encore des pays où la production agricole est estimée de sécurité nationale, et la productivité fortement encouragée. C'est le cas de l'Inde et de la Chine. Si la première a été jusqu'à présent réticente à entrer dans le circuit commercial des plantes recombinantes, la situation de la Chine est très différente.

Celle-ci a construit, en cinquante ans, un système de recherche agricole puissant, employant quelque 70 000 chercheurs. En l'espace de cinq ans, les laboratoires chinois ont inséré et testé plus de cent vingt gènes dans cinquante espèces de plantes. La commercialisation de plantes OGM a été ainsi approuvée pour des espèces aussi diverses que le coton, la tomate, les poivrons, les pétunias et la pa-

paye. L'investissement chinois, en biotechnologie des plantes, est estimé, pour 1999, à cent douze millions de dollars. Ailleurs, la recherche fondamentale en plantes OGM est «traditionnellement» du ressort privé, alors que 20% de l'investissement public planétaire dans cette technologie se fait aujourd'hui en Chine.

Elle a donc la volonté politique de développer les plantes OGM, elle possède le savoir faire technique, et, selon une enquête publiée dans *Science*, elle a aussi mis en place les dispositifs de sécurité nécessaires. En fixant les prix des produits agricoles, le gouvernement encourage la plantation par les fermiers de ces nouvelles plantes (la réduction des coûts, pour le coton, est estimée à environ 750 dollars par hectare, économie que le paysan peut garder). En trois ans, la sur-

face plantée en coton transgénique a passé de 2000 hectares à 700 000 hectares.

Tout suggère donc que la Chine deviendra une puissance scientifique et commerciale en matière de plantes transgéniques. (Elle développe par ailleurs des plans ambitieux en matières de poissons transgéniques à croissance rapide). Elle entraînera sans doute d'autres pays du Sud.

En attendant, la Suisse ratiocine sur sa Gen-Lex depuis bientôt dix ans. A sa décharge, elle a joué un rôle moteur dans le protocole de Carthagène, premier essai non entièrement transformé, de régler les passages transfrontaliers des produits OGM. *ge*

Sources: *Science*, janvier 2002 (pour la Chine). Revue *Caros Amigos*, avril 2002 (pour le Brésil), transmise par Virginie Estier.

Le «jeunisme» est antiéconomique

Le poids grandissant des consommateurs d'Internet, des «vieux» de plus de 50 ans et la consommation renforcée des médias sont les tendances du dernier Baromédias de Ringier.

Les vieux - 50 ans et plus - consomment et ont de l'argent. Ils lisent et regardent intensément les médias. Il est donc temps pour les publicitaires et les éditeurs de leur accorder l'attention qu'ils méritent. Selon le sondage 2002 de Ringier, *Baromédias*,¹ leur consommation est dévorante.

Consommation de médias			
Age	-50	50/65	+66
Quotidiens	50%	76%	2%
Hebdomadaires	42%	52%	56%
Télévision	66%	72%	82%
Radio	74%	77%	82%
Internet	40%	22%	4%

La forte consommation de médias, qui est dans la logique des retraités, commence déjà dans la cinquantaine active. La progression est plus forte pour l'écrit que la radio et la télévision. Toujours selon le sondage, les seniors n'ont plus peur de la retraite. Ils ont une confiance grandissante dans leur future qualité de vie. Cet optimisme

dope leur tendance à la consommation.

«Marketing générationnel»

Conséquence logique : Gérard Geiger, patron de Ringier Romandie, annonce le renforcement du «marketing générationnel». Le «jeunisme» triomphant des dernières décennies prend donc un coup de vieux. Attendons avec curiosité la manière dont les journaux s'adapteront à cette nouvelle stratégie commerciale.

Les publicitaires auront plus de mal à profiter du «papy boom». En effet, le sondage montre que les plus de cinquante ans sont nettement plus gênés que les jeunes par la présence publicitaire dans les médias.

Internet et journaux gratuits

Internet a coûté pas mal d'argent aux éditeurs qui ont investi dans ce nouveau média. Mais le *Baromédias 2002* lui accorde pourtant une audience en progression de +10% en deux ans. La performance est la même pour les journaux gratuits par-

ticulièrement florissants en Suisse alémanique. Ces médias qui montent sont cependant encore loin de détrôner l'audiovisuel.

Consommation régulière

Radio	76%
Télévision	69%
Quotidiens	59%
Journaux gratuits	56%
Hebdomadaires	4%
Internet	31%

Dopés par une actualité très dense, tous les médias ont progressé l'an passé, à l'exception notoire des quotidiens grignotés par les journaux gratuits. C'est le prochain défi pour les éditeurs de Suisse romande. at

¹ Pour la huitième année, l'Institut Erasm de Genève a sondé pour le compte de Ringier Romandie la consommation médiatique de 500 Romands et 500 Alémaniques. La marge maximale d'erreur est de + ou - 3,1% pour l'ensemble de la Suisse et + ou - 4,5% dans chaque région linguistique.

AVS

La rigueur est sauve

En refusant de soutenir l'initiative de l'UDC sur l'affectation à l'AVS des réserves superflues de la Banque nationale, les délégués socialistes ont donné au Comité directeur, n'en déplaise aux Romands, une leçon de rigueur. Jean-Claude Rennwald affirmait à la Radio romande que le seul tort de cette initiative est d'émaner de l'UDC.

En réalité, elle a trois torts. Premièrement elle n'a été lancée que pour torpiller la Fondation de Solidarité. Deuxièmement, elle ne résout en rien les problèmes de l'AVS. Troisième-

ment, elle permet à l'UDC de donner d'elle-même une image trompeuse. Ce parti est systématiquement hostile à l'extension et au renforcement de la politique sociale ; il a publié sur l'AVS des thèses de démantèlement et il va faire croire qu'il est social par la vertu d'une initiative sans efficacité pratique.

Comment peut-on croire qu'en soutenant l'initiative de l'UDC on dilue l'effet d'une victoire (promise ou possible) alors qu'on donnerait une caution à un parti qui fait une politique antisociale? ag

Le virtuel en puissance

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dessinent des perspectives inédites pour la démocratie. Le vote électronique dont ont débattu les Chambres fédérales, ainsi que le prochain essai pilote dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Zurich, est l'un des avatars de cette évolution¹. Destiné à encourager la participation lors des votations au même titre que le vote par correspondance, il risque de mettre à l'épreuve le principe constitutif des systèmes démocratiques : celui de la médiation. La politique ne découle pas de l'action directe, sans délai, de tout le monde vis-à-vis de tout le monde. Elle est, au contraire, organisée, stratifiée, hiérarchisée par paliers représentatifs. A chaque échelon, un nombre restreint d'organisations et d'individus agit en lieu et place des groupes plus larges qui sont à l'origine de leurs mandats. Les partis politiques, les syndicats, les organisations faitières, les parlements pour n'en citer que quelques-uns, assurent les transactions et les relais entre la base des citoyens et le système des pouvoirs de l'État qui les gouverne.

L'information : enjeu de pouvoir

Internet facilite l'accès à l'information. Le site de la Confédération suisse, par exemple, regroupe et archive l'ensemble des documents produits et diffusés par l'administration fédérale. Un nombre croissant de citoyens connectés utilise ces services. Au lieu de se contenter de données de deuxième main (fournies par les médias, notamment), ils préfèrent appro-

cher directement les textes en discussion et les positions politiques exprimées à leur sujet.

La politique avant le divertissement

Une recherche réalisée en 1994 aux États-Unis avait déjà signalé qu'une proportion importante de la population (60 %) souhaitait qu'Internet devienne l'instrument d'une participation politique pleine et responsable et non seulement le portail du divertissement globalisé². Bien sûr, la revendication d'un droit inconditionnel à l'information se heurte à la nécessité de le restreindre et de le contingerer suivant les besoins des calendriers parlementaires et des procédures législatives. Une certaine exaspération, d'une part, à l'encontre des représentants élus et de leur inertie - raison souvent invoquée du repli abstentionniste - et

la tentation, d'autre part, de verrouiller le réseau reproduit l'antagonisme entre les individus et l'État. L'enjeu est ici le contrôle de l'information. Car un accès illimité et généralisé pourrait inciter tout individu à exercer sa part de pouvoir de façon directe et immédiate détournant l'appareil institutionnel dont dépend actuellement tout gouvernement.

Par ailleurs à l'opposé de tout optimisme de bon ton, celui-ci ne se traduit pas immédiatement en intérêt pour les affaires publiques et capacité de discernement³. Le citoyen ne se transforme pas en politicien par la

grâce du réseau. Sa complexité et sa richesse pourraient paradoxalement freiner une utilisation plus large et, partant, une démocratisation des débats politiques.

Les forums de discussion

Justement, Internet encourage le débat. Celui-ci se développe en marge des occasions et des espaces traditionnels de rencontre où la présence physique des interlocuteurs est centrale. Tout le monde peut dialoguer avec tout le monde, ou lui adresser un message. Des forums de discussion se multiplient aux quatre coins de la toile. Ce sont des communautés virtuelles. Éphémères et aléatoires, elles concentrent les vues hétéroclites des internautes. Elles contribuent à la formation de l'opinion. Elles façonnent des circuits alternatifs d'échange

et de savoir que les institutions et les médiateurs politiques habituels peuvent difficilement maîtriser et canaliser. D'ailleurs, ils n'hésitent pas à créer leurs propres tribunes destinées à récupérer les flux informels du débat. D'un seul coup et de façon encore chaotique, ces groupes réunissent les fonctions dévolues à la place du village, au confessionnal, au courrier des lecteurs, aux sondages, aux congrès, etc., pour aboutir à des embryons de vie démocratique détournant les clivages classiques. Avec le danger de succomber à l'illusion de l'égalité et de la fraternité ano-

nymes, éloignées des réalités parfois rébarbatives, âpres et décevantes de la confrontation politique institutionnelle.

Service public ou privilège élitaire

Internet est à la portée de tous. La diffusion de l'ordinateur est certes impressionnante. Toutefois, sans parler des régions, voire des continents pauvres, l'usage de l'informatique et d'Internet est loin d'être étendue à l'ensemble de la population. Les inégalités, qu'elles soient économiques ou éducatives, opèrent une sélection qui nuit à la diffusion des nouvelles technologies. L'illettrisme, source de préoccupations au sein même des pays développés et riches, est un obstacle évident à son essor. La formation et la connexion au réseau sont ainsi les conditions pour transformer Internet en un service public véritable. Les cybercafés, du côté de l'initiative privée, offrent déjà l'une et l'autre à des clients qui joignent la virtualité de l'électronique à la sociabilité concrète du lieu public. On peut imaginer un effort semblable de la part de l'État. Ou alors, compter tout simplement sur les nouvelles générations, nées avec une souris à la main, pour voir éclore l'utopie de la cyberdémocratie.

md

¹Le projet de e-voting à Genève, La lettre du CES, no 26, mai 2002.

²Charles Piller, *Dreamnet*, Macworld, 11 (10), cité par Manuel Castells, *La société en réseaux*, Fayard, 1998.

³Sara Bentivegna, *Politica e nuove tecnologie della comunicazione*, Laterza, 2002.

L'Etat, la justice et le citoyen

C'est l'heure du Rapport annuel du Conseil d'Etat vaudois. Regard statistique sur l'administration de la justice dans le canton.

Le Rapport de gestion du Conseil d'Etat vaudois est un de ces documents que l'on feuillette comme cela, sans trop y penser, en repérant tous les points qui ont fait l'actualité. Ce sont là des travaux récapitulatifs qui servent à remplir les armoires des bureaux et qui serviront (peut-être) un jour aux historiens.

Dans le canton de Vaud la justice n'est pas flamboyante comme à Genève, elle ne suscite guère la polémique. Il est vrai que le procureur n'est pas élu par le peuple et les problèmes d'organisation interne font rarement la une de la presse, surtout dans le domaine du droit civil. Un petit accès de curiosité n'est donc pas malvenu et comme le Rapport annuel du Conseil d'Etat comprend un chapitre

consacré à l'ordre judiciaire vaudois, regardons-y de plus près.

Des rapports distincts

On pourrait d'ailleurs imaginer que la séparation des pouvoirs conduite à des rapports distincts et non à l'inclusion de celui de la justice dans celui du Conseil d'Etat, mais la bonhomie vaudoise fait passer les économies de mise en page avant la symbolique héritée de Montesquieu. Cette appellation elle-même «Ordre judiciaire vaudois» est délicieusement désuète avec cette image d'une hiérarchie solennelle bien ordonnée. Certes l'exercice de la justice demande probablement de l'organisation et du décorum, mais parle-t-on d'ordre législatif ou d'ordre gouvernemental? On

sent l'expression de quelque chose qui se veut immuable, digne de la classification périodique des éléments de Mendeleev.

Les chiffres de la justice vaudoise

Nos concitoyens sont des quérulents; ils adorent visiblement enrichir les avocats. Ainsi la «chaîne civile», comme il est dit dans le rapport, n'enregistre pas moins de 1 640 causes pendantes à la fin 2000. Or, le canton de Vaud n'est tout de même pas très grand et il ne s'agit que du Tribunal cantonal dont le seuil de compétence pour les affaires pénales est pourtant passé de 8000 à 100 000 francs, ce qui a d'ailleurs entraîné une diminution de 60% des nouvelles affaires. Les tribunaux d'arrondissements et de prud'hommes traitent des litiges inférieurs.

En matière pénale, les ordonnances de condamnation ont passé de 5 413 en 2000 à 5 589 en 2001. Plus de neuf mille plaintes et dénonciations ont été transmises aux préfets. Le Tribunal des baux et le Tribunal des mineurs connaissent également une augmentation du nombre de causes avec des enquêtes parfois difficiles à mener

et des délais allongés.

Le ministère public a enregistré en 2001 une diminution des affaires enregistrées de 334 unités. Le nombre total, 14 008, reste imposant. Les substituts sont au nombre de 6,25 avec le procureur. Ce nombre est-il suffisant? Avouons notre incertitude. La justice constitue-t-elle un goulet d'étranglement alors que

La justice constitue-t-elle un goulet d'étranglement alors que les effectifs de la police ne cessent d'augmenter et accompagnent l'accroissement des dépôts de plaintes?

les effectifs de la police ne cessent d'augmenter et accompagnent l'accroissement des dépôts de plaintes? Nous ne trancherons pas, faute de connaître les conditions de travail qui règnent dans la justice vaudoise.

Mais un constructeur de machines aurait-il l'idée d'accroître son potentiel de production sans se soucier en même

temps d'élargir ses marchés? C'est l'impression que donne aujourd'hui l'accroissement incessant des effectifs de police sans qu'une démarche parallèle semble à l'œuvre dans la justice vaudoise. A moins qu'il ne s'agisse là d'une différence dans la capacité de lobbying plutôt que dans la réponse à des besoins réels... *jjg*

Le rapport est disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) ou auprès de la Chancellerie d'Etat.

No comment

Sonder les Suisses sur la base des «Eurobaromètres», des questionnaires développés dans les pays de l'Union européenne, telle est une des tâches du SIDOS, le Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales rattaché à l'Université de Neuchâtel.

Pour 2001, en comparaison européenne, la Suisse est le pays où la curiosité pour la recherche en génie génétique est la plus forte. De même, elle fait montre d'un intérêt particulier pour toutes les questions relevant de la protection de l'environnement. Quant à Internet, sans mettre en doute son rôle essentiel pour le développement de nouvelles activités, en grand nombre, les Suisses ne croient pas vraiment qu'il puisse améliorer la qualité de la vie.

Enfin, les Suisses sont férus de culture. En ordre décroissant, cette dernière devance la politique, la science et la technologie, le sport et l'économie dans les intérêts des personnes sondées. ■

Popistes, déjà dans l'histoire

En six cents pages, avec une documentation exceptionnellement riche, l'historien Pierre Jeanneret raconte l'histoire et la vie du POP vaudois. Pas de révélations, mais un incontournable outil d'histoire locale.

Les communistes vaudois, quand bien même ils furent, de 1943 à la mort du stalinisme, d'obédience jamais déviationniste, n'en portèrent jamais le nom, selon l'appellation conforme, comme les communistes italiens ou français. Ils se disaient popistes, c'est-à-dire membres du Parti Ouvrier et Populaire, POP. Ce n'était pas un camouflage, mais à l'origine une prudence, le parti communiste étant encore interdit au niveau fédéral et cantonal. Et puis à l'usage «POP» révéla ses qualités de sigle graphique et son adaptation à l'accent et au parler local qui connut cent cinquante ans plus tôt les «Bourla-papey».

Aux popistes, l'historien Pierre Jeanneret consacre une étude d'ensemble et de détails, pas moins de six cents pages, menée jusqu'à la dernière limite du recul historique, soit 2001¹.

A courte distance

L'histoire quand elle est reconstitution du passé, archéologie au sens large du terme, travaille sur des matériaux devenus inertes qu'il faut répertorier et recomposer. L'histoire de proximité temporelle qu'a pratiquée Jeanneret permet de fixer les données avant qu'elles disparaissent dans l'effacement après la mort des acteurs et des témoins. Le passé n'est pas recomposé, il est fixé, figé

avant décomposition. L'intérêt d'une telle histoire de proximité, c'est de révéler même aux contemporains de ce «proche passé» que la mémoire amorce d'emblée son travail de sélection. L'historien, par recoupements et rappels, restitue sans lacune un vécu en phase d'être attaqué par le travail des «oublis» individuels. Précisons que les entretiens et interviews, audio et vidéo, seront accessibles aux historiens futurs, étant déposés, sous forme de copies, à la Bibliothèque cantonale ou aux Archives de la Ville de Lausanne.

Trois approches

Ce demi-siècle est abordé sous trois angles. D'abord, celui de la politique mondiale. Le propre de la guerre froide, du stalinisme ou des soubresauts de la déstalinisation à Berlin, à Budapest, à Prague, à Varsovie, de mai 68, ou encore des guerres du Vietnam et d'Algérie, c'est d'avoir été vécu intensément dans la politique locale, y déterminant des engagements, des ruptures, des expulsions ou encore des fichages policiers, des *Berufsverbot*, des licenciements. Le POP, par sa fidélité à l'URSS, a usé

toute une génération de militants qui passent par lui, puis rompent pour rejoindre la gauche trotskiste ou libertaire, ou l'écologie, ou pour sortir du cycle politique. Le recensement de Jeanneret est complet.

Le POP, par sa fidélité à l'URSS, a usé toute une génération de militants qui passent par lui, puis rompent pour rejoindre la gauche trotskiste ou libertaire, ou l'écologie, ou pour sortir du cycle politique.

La deuxième approche est originale. Comment vivait-on le parti de l'intérieur? Il y avait les rites, ceux de souscriptions en faveur du journal *La Voix ouvrière*, les récoltes de signatures pour les initiatives où les meilleurs des militants étaient cités au tableau d'honneur, le rituel des enterrements. Mais aussi l'organisation autoritaire qui permettait de tenir en main le parti.

Enfin, troisième approche, les thèmes de la politique popiste: vie chère, défense nationale, AVS; et la participation assidue aux débats des parlements à tous les niveaux. Jeanneret nous expose à chaque fois, avec un souci didactique louable, l'enjeu de la question.

La couverture du sujet est exceptionnellement large. Un regret: ne pas trouver plus souvent des citations révélant le style des intervenants. Par exemple, des extraits de la chronique d'André Muret, qu'il signait «le stylobille», lue par toute la nomenklatura po-

litique, et qui était un mélange, acide ou rigolard, de diatribe politique et de *Canard enchaîné* local.

Et la suite de l'avenir

Jeanneret, en empathie avec son sujet s'interroge sur l'avenir du POP. Dans le fait qu'il ait survécu à l'effondrement du communisme soviétique, il voit une preuve de sa vitalité, malgré l'absence de relais à l'échelle suisse et son affaiblissement à l'échelle romande. Il n'imagine pas un retour dans le giron socialiste. Le POP serait alors voué à jouer l'unité de la gauche, tout en montrant ce qui le distingue du socialisme réformiste: être, avec bonne conscience, la mauvaise conscience de la gauche participant au pouvoir. Mais telle a été la ligne traditionnelle. Comme perspective d'avenir pour la gauche, c'est un peu court.

Difficile pour l'historien, même s'il s'approche au maximum de l'actualité, de franchir la ligne et de s'engager vers le futur. Mais l'essentiel n'est pas là, il est dans le travail d'histoire proprement dit, et Jeanneret a élaboré avec une patience de bénédictin un classique d'histoire contemporaine locale. *ag*

¹Pierre Jeanneret, *Histoire du Parti Ouvrier et Populaire Vaudois 1943-2001*, Editions d'en bas, 2002.

La sculpture dans la lumière des alpes

En dessus de Bex, la propriété de Szilassy est un des sites les plus romantiques du canton de Vaud. Légué à l'Etat en 1949 par le dernier descendant de cette lignée hongroise, l'acte de donation stipule que le survivant des usufruitiers devra détruire tout ce qui se rapporte à cette famille, si bien que l'on ne sait à peu près rien d'eux. Il ne reste que quelques tombes, au bout de la propriété, dont celle de Lady Hope, qui acquit cette campagne en 1837. Elle était la sœur du neuvième duc de Nottingham, mais oui, à côté de la forêt de Sherwood...

Aujourd'hui le domaine accueille la triennale de sculptu-

re Bex & Arts sous le thème des «Noces», ce qui est d'ailleurs sans importance, le rapport entre les œuvres présentées et le thème de l'année étant pour le moins ténu. On ne dira jamais assez que la sculpture, ou disons la représentation en trois dimensions, est d'abord un art de l'extérieur, magnifiée par les lieux, la lumière, les paysages, ici les Préalpes et la vallée du Rhône en contrebas.

Dans les travaux exposés, la présence du métal rouillé est toujours aussi importante et sur ce thème des noces, les lointains descendants de Marcel Duchamp et de sa *Mariée mise à nu* sont à l'évidence fort

nombreux. Certains artistes, parmi les plus connus, se sont voulus ironiques et distancés. Le parasol que Jean Scheurer a planté sur une petite esplanade ou les traces de pinceau de Niele Toroni sur une roulotte de chantier (accompagné de la musique de Pierre Mariétan) nous semblent relever d'une provocation quelque peu désuète.

On peut leur préférer le magnifique *Dies Irae* d'Olivier Estoppey avec ses trois tambours de l'Apocalypse chassant un troupeau d'oies ou encore, à proximité, l'impressionnant car fort discret, *Charnier des clones* de Daniel Spoerri, qui nous envoie brutalement dans

une actualité et une histoire fort sombre. Certaines interventions à peine perceptibles nous ont fait rêver comme l'étrange ellipse en matière translucide de Chantal Carrel, un artefact mystérieusement tombé du ciel ou encore le disque en métal d'Anouk Llipits, posé par terre et qui bouge en grinçant sous l'effet de la chaleur.

Quels que soient vos goûts et votre opinion, courez à Bex, la ballade est magnifique par grand soleil dans cette propriété à demi sauvage. Nous souhaiterions simplement qu'elle soit utilisée plus souvent pour des manifestations. Un intervalle de trois ans, c'est long! *jd*

Expo.02

Elle nous invite

Nelly Wenger, directrice générale de l'Exposition nationale, a publié le récit de l'émergence d'Expo.02.

Il s'agit de l'expression subjective «des tensions et des motifs» égrenés au fil rouge de l'histoire de la manifestation. Elle se souvient du chantier. Et elle annonce la richesse extraordinaire du travail accompli et de l'aventure humaine dont les fruits sont enfin mûrs. Par la même occasion elle revient sur sa mission et s'efforce d'articuler le *management* avec la recherche du sens. Bref, c'est le temps de la parole. Dont l'action humaine a tant besoin - Nelly Wenger cite

Hannah Arendt.

La visite ressemble à la découverte d'une ville: de l'imaginaire qui saisit la ville. Le projet utopique d'une cité mondiale - gage de fraternité et d'égalité - refait surface. Son élan s'oppose alors à la miniature, chère à la Suisse. Chaque site dessine l'horizon d'une vision; ce qui est encore improbable. En même temps, il s'enrichit de la présence des autres. L'ubiquité et la simultanéité sont leurs maîtres mots. Ils deviennent ainsi organiques et solidaires.

Ce sont des lieux et des points de vue. On les regarde et ils donnent à voir. En ce sens, leur

identité est en rupture avec le paysage qui les accueille. Intrus et éléments perturbateurs. Des presque-ils qui jouent parfois de l'incertain et de l'imperceptible, ancrées à leur terroir, le passé, mais jetées vers l'eau et le fluide, le futur.

Nelly Wenger exprime sa foi et sa confiance en une nouvelle grandeur, par-delà le jeu post-moderne et ludique d'une promenade dominicale ou l'éphémère durable d'un monolithe à quelques millions de francs. *md*

Nelly Wenger, *Je vous invite, Un récit*, éditions Favre, Lausanne, 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch